EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Le 15 octobre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 octobre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-147

OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS D'APT LUBERON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 42

Présents :
APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Isabelle NOTARIANNI, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL représenté par Marie MEHAYE
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. El Hadji NDIOUR donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Emmanuel LAURO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI
GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Bruno PITOT, M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
RUSTREL : M. Guillaume JEAN donne pouvoir à M. Christophe MEZARD
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER donne pouvoir à Mme Martine CALAS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-147-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code du tourisme, notamment les dispositions relatives aux offices de tourisme et à leur organisation,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment les compétences relatives au développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la Communauté de communes et à la définition de la politique touristique intercommunale,

Vu, la délibération n°CC-2026-146 en date du 15 octobre 2026 approuvant le règlement intérieur de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon,

Considérant, que l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon constitue un service public administratif intercommunal directement rattaché à la CCPAL,

Considérant, que son fonctionnement est désormais intégré au budget « Principal » de la CCPAL,

Considérant, que cette évolution conduit à actualiser les références organisationnelles relatives au Conseil d'Exploitation, lequel constitue une instance consultative de gouvernance de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Considérant, que le règlement intérieur prévoit un Conseil d'Exploitation composé notamment d'un collège d'élus comprenant 19 membres titulaires issus du Conseil communautaire de la CCPAL et 19 membres suppléants pouvant être conseillers communautaires ou conseillers municipaux, ainsi qu'un collège de 5 personnes qualifiées,

Considérant, que le règlement intérieur prévoit également que, parmi les membres titulaires, siègent le Président de la CCPAL et le Vice-Président en charge du tourisme,

Considérant, qu'il convient en conséquence, d'actualiser la composition du Conseil d'Exploitation afin de la mettre en conformité avec le règlement intérieur de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Considérant, l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal en date du 8 septembre 2026,

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la nouvelle composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon, conformément au règlement intérieur, comme suit :

COLLÈGE DES ÉLUS

Membres titulaires	Membres suppléants
Frédéric SACCO	Jean AILLAUD
Roland CICERO	Sonia DUHAYER
Pascal RAGOT	Cécile CHEVALIER
Patrice HIVERT	Hervé PLANCHON
Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
Roger ISNARD	Marie-Christine MANGEOT
Gérard BAUMEL	Marie MEHAYE
Pierre MARTIN	Rachel LAPROVIDENCE
Christophe MEZARD	Sylvie PASQUINI

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-147-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Christine FLORENT	Gilles ALLEMAND
Bruno PITOT	Patricia LOUCHE
Patrick MERLE	Christian RUFFINATTO
Gisèle BONNELLY	Patrick ICARD
Guillaume JEAN	Martin LEFEVRE
Jean-Pierre BOYER	Michel CAZELLES
Charlotte CARBONNEL	Gaby GONTERO
Sandrine ISSON	Christian BELLOT
Frédéric ROUX	Danièle PERRONE
Thomas SAMPIETRO	Hugues LEROYER

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

Membres titulaires	Membres suppléants	Qualité / représentation
Laure GALPIN	Jean-Noël BAUDIN	PNRL
Mathieu BARROIS	Driss HASSAÏNE	Représentant des sites touristiques
Emmanuel LAURO	Muriel MARTIN	Représentant des commerçants
Cathy FERMINIAN	Alain GEVODANT	Représentant de l'agence Vaucluse Provence Attractivité
Florence VERON	Xavier MATHIEU	Représentant des hébergeurs

Précise, que les membres du Conseil d'Exploitation exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon et pour la durée du mandat du Conseil communautaire,

Précise, que le Conseil d'Exploitation constitue une instance consultative de gouvernance et de proposition auprès de la CCPAL et de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Précise, qu'il prend fin lors du renouvellement du Conseil communautaire et qu'un membre démissionnaire, décédé ou ne remplissant plus les conditions requises peut être remplacé pour la durée restant à courir du mandat,

Autorise, le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le :28/10/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-147-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

CC-2026-147

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)